

11) Total en ferrure	140.	5
12) Serrures et on boulons		3
13) Collier de montage et de projection		30.
14) Fil de couture et le kilo.	400.	40.

Nota. Ces prix s'entendent par période de 72h d'immobilisation. Cont matériel remis après la période de 72h entraînera la facturation d'une nouvelle période de 72h.

MURANCE M. le Maire est autorisé à signer avec la compagnie "La Paternelle" for police d'assurance garantissant la responsabilité civile de la "Maison cas a' accident", le montant de la prime étant de: 5.398 fr.

Adopté à l'unanimité.

2) Approuvé à deux mandats. Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de la Commission des finances décide.

de porter à 1.550.000 fr le mardi 22 sept. pour fournitures aux cantines scolaires par suite d'un avenant de 50.000 fr.

celui de M. Bernard à 1.450.000 fr avenant de 250.000 fr.

celui de M. Magnan à 650.000 fr. avenant de 10.000 fr.

Et que la dépense sera imputée chapitre XXI art R.

Adopté à l'unanimité.

3) Régularisation des salaires des élus.

Le Conseil Municipal.

Sur le décret 54.131 du 5 février 1954 relatif à la réévaluation des salaires des élus.

Sur l'avis de la Commission des finances.

Approuvé le 6-10/54
54068

Approuvé le 6-10/54
54069